



La 15<sup>ème</sup> édition  
**COURSE EN SEMI NOCTURNE**  
**LA VIREE AU DOMAINE DE NOUNOURS**

#### **REGLEMENT**

L'inscription à la Virée au Domaine de Nounours implique la connaissance et le respect du règlement ci-dessous.

#### **1. EPREUVE**

La course nature « La Virée au Domaine de Nounours » épreuve inscrite au calendrier des courses hors stade, est organisée par l'Association LA VIREE AU DOMAINE DE NOUNOURS

Il s'agit d'une course à pied chronométrée, empruntant les rues, chemins et sentiers des communes de Bréhan et Le Cambout

Le départ se situe devant la Mairie de Bréhan (56) et l'arrivée sur le site de l'étang du Gué aux Loups à Le Cambout (22). L'épreuve se déroule à allure libre.

**Le départ du 14,850 km sera donné le samedi 19 août 2019 à 18 h 30**

#### **2. PARTICIPATION**

La course nature est ouverte à toute personne, homme ou femme, **née en 2002 ou avant** (catégories cadet à vétérans), licenciée ou non.

La course nature (La Virée au Domaine de Nounours) peut se faire en auto suffisance mais quatre ravitaillements sont prévus

#### **4. CERTIFICAT MEDICAL**

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- **titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' Running délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme**
- **ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition ;**
- **ou titulaires d'une Licence délivrée par la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'orientation, ou la Fédération Française de pentathlon moderne ;**
- **ou titulaires d'une Licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL et dans la mesure où ils sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive ;**
- **ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie.**

**Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.**

**Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.**

**Les coureurs licenciés de la Fédération Française d'Athlétisme devront impérativement joindre la photocopie de la licence ou du Pass' Running 2014-2015.**

**Les coureurs non licenciés, Français ou étrangers, ou les coureurs licenciés à une autre fédération devront joindre au bulletin d'inscription, l'original du certificat médical ou sa photocopie de non contre-indication à la pratique de la course à pied *EN COMPÉTITION* datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.**

**La validité de la licence ou du certificat médical s'entend le jour de la manifestation.**

**ATTENTION** : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, aucune inscription ne sera enregistrée si la preuve n'est pas faite de l'existence du certificat médical par sa présentation directe ou la présentation d'une licence acceptée par la FFA.

## **5. CONDITIONS D'INSCRIPTION**

Le montant de l'inscription est fixé à 11 € sur le site internet KLIKEGO,  
Inscriptions en ligne closes au plus tard au Vendredi 6 août 2019 23 h  
Inscription sur place possible 12 €

## **6. ANNULATION DE L'ÉPREUVE ( La Virée au Domaine de Nounours )**

Si l'épreuve La Virée au Domaine de Nounours est annulée  
Les coureurs qui auront réglé, seront remboursés

## **7. SECURITE du PARCOURS**

Le coureur s'engage à n'emprunter que le parcours balisé. Des signaleurs seront présents pour assurer la sécurité aux points sensibles.

Sur les parties du parcours empruntant la voie publique, chaque participant devra se conformer au code de la route et ne sera en aucun cas prioritaire sur un véhicule.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours.

## **8. ENVIRONNEMENT**

Une attention particulière à la propreté des sites et du parcours sera portée par l'ensemble des acteurs, coureurs et bénévoles.

Les emballages vides (gels, barres, boissons etc.) devront être déposés dans les poubelles mises à disposition sur les sites de départ, de ravitaillement et d'arrivée. Chaque coureur veillera donc à conserver ses déchets jusqu'au ravitaillement ou jusqu'à l'arrivée. Le non respect entraînera la disqualification du coureur